

FEUILLE DE CHOU MORAS

Bulletin Municipal - 2013 / 2014

Théâtre à Moras

Trains au départ de **Salle des fêtes**
11.30 11.30 VENISE

9 février 20h30
12.15 12.15 LONDON

10 février 15h30
12.15 12.15 HAMBURG

Organisé par Les Gépards d'Alors de Moras

Sur le quai...

Par la troupe des Tréteaux de St-Théodore à St-Ciel

Mise en scène de...

SAMEDI 12 OCTOBRE 2013
à partir de 14H30

partysissime tousse
à la

Dictée de MORAS

Salle des fêtes

Organisé par la bibliothèque intercommunale de Moras - St Hilaire de Brens - Veysillieu

BALADE GOURMANDE
Des
FOURS DE MORAS

Organisée par
du des Ecoles de Moras

VENDREDI 14 AVRIL 2013

de 11 et 7 km

LOTO

Avec 6 tirages primés

Organisé par l'amicale des anciens

MORAS

salle des fêtes

À partir de **14h30**

Samedi 26 octobre

9h à 19h

Repas à commander avant le 20 octobre 2013

CCAS de MORAS

Samedi 18 mai 2013
Dès 9h - Parking de l'église

VENTE DE FLEURS

VENTE DE POULETS

Cuits au Feu de Bois : 10 €

MORAS

SAMEDI 3 AOUT A 14H

CONCOURS DE PETANQUE
EN DOUBLETTE

ORGANISE PAR

L'A.C.C.A. DE MORAS

LES ASSOCIATIONS S'AFFICHENT

MORAS en 2013



Les événements: 1-Fête des Mères 2-Nettoyage de la commune 3-Passage du Tour Nord Isère 4-Challenge Soligny 5-Construction du hangar aux Mangettes 6-Event du Géocaching 7-Premières chutes de neige le 20 Novembre.

Le mot du maire

L'année s'achève et annonce aussi la fin du mandat municipal. Ce mandat a été bien rempli pour l'ensemble des élus. De nombreuses études ont été nécessaires pour le PLU, le schéma d'assainissement et d'eaux pluviales, le plan de sauvegarde communal et le projet de salle communale.

Un bon nombre de réalisations et de travaux ont été effectués : création d'un logement aidé, travaux de réaménagement de la mairie, matérialisation de l'arrêt de bus à Crizieu et installation d'un abri, création d'un parking. A l'école, création de toilettes pour les filles. Des travaux de voirie à Frétignier avec enfouissement des réseaux. La mise en place de noms de rue sur l'ensemble de la commune. Remise en état du lavoir de Seuillère, abri pour le matériel et le tracteur aux Mangettes, achat d'un véhicule de service, d'un tracteur avec élagueuse, lame de déneigement et d'un saloir. Extension de l'éclairage public à Moraize et à Crizieu, une étude est aussi en cours concernant l'ensemble du réseau électrique de la commune en vue de faire des économies. Création d'un site internet à la mairie.

Même si beaucoup de choses ont été faites, il y a encore énormément à faire : terminer le PLU, faire l'assainissement pour le village et en premier lieu celui du bourg. Après l'étude de la DDT réaliser l'agrandissement du cimetière existant ou acquérir un nouveau terrain à proximité. Réaliser le projet de salle polyvalente ce qui permettra de mieux adapter les autres bâtiments aux besoins, comme la cantine et la bibliothèque. Mettre aux normes d'accessibilité nos bâtiments et voiries. Effectuer aussi des travaux de voiries comme ceux prévus dès 2014 pour la rue Neuve avec l'enfouissement des réseaux.

Un effort particulier sera nécessaire pour nettoyer et déblayer les arbres et les branches sur les chemins et les voies communales suite à l'épisode neigeux du 20 et 21 novembre.

Nous avons dû nous adapter à chaque réforme imposée par l'Etat souvent sans moyen supplémentaire comme dernièrement celle des rythmes scolaires. L'Etat se désengage de plus en plus et les collectivités locales doivent prendre le relais pour ne pas laisser les populations sans solution.

Cette année 2014 sera l'année des élections municipales. Les dates sont fixées aux 23 et 30 mars.

Les nouveaux élus devront être très vigilants car les compétences des communes sont rognées un peu plus chaque jour et si l'on n'y prête gare les petites communes risquent bien de disparaître un jour au profit des communautés de communes éloignant encore plus les citoyens des lieux de décisions et de l'administration locale.

Une chose est sûre, la représentativité des petites communes au sein des inter communalités est revue à la baisse et ce dès les prochaines élections municipales. Cela suppose qu'il faudra s'imposer pour faire valoir l'intérêt de notre commune.

Je remercie sincèrement toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour notre commune et qui m'ont aidé tout au long de mon mandat , les membres de nos associations, les membres des commissions communales et du CCAS, les employés communaux, les membres du conseil municipal, sans oublier nos instituteurs.

Je vous présente mes meilleurs vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

"Tout le monde savait que c'était impossible

Est arrivé un qui ne le savait pas et qui l'a fait ."

Marcel Pagnol

Les infos pratiques

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif au brûlage de végétaux

(en date du 26 novembre 2013)

Le brûlage des déchets végétaux est **interdit** en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère en application du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

La destruction de ces déchets individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées.

Cet arrêté couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines privés ou publics

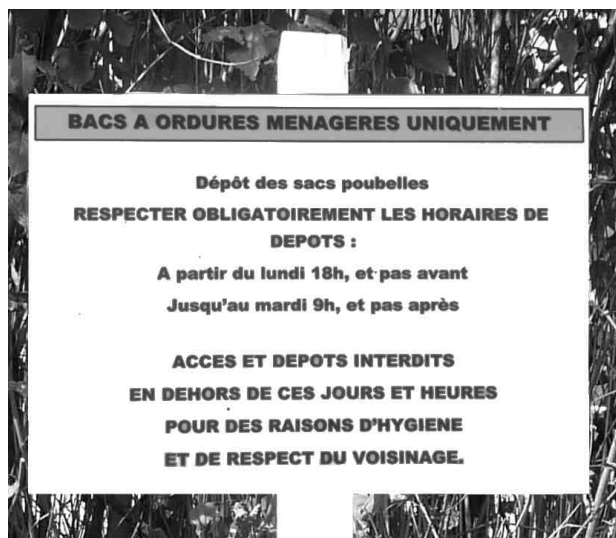
SYNDICAT DES EAUX DU LAC DE
MORAS

Pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire d'informer le secrétariat du Syndicat de tout départ ou arrivée sur la commune.

Tél : 04 74 27 22 45

Email : sie-du-lac-de-moras@wanadoo.fr

Avec tous nos remerciements.



La Mairie de Moras vous accueille :

Les Lundis de 08H00 à 10H00
Les Mercredis de 14H00 à 17H30
Les Jeudis de 16H00 à 19H00

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92
Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

La Mairie sera fermée du 26 au 31 décembre inclus

Afin de vous inscrire sur les listes électorales, la Mairie tiendra une permanence le 31 décembre de 10h à 12h

Déchèterie de Panossas

Elle est ouverte :

le mercredi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le jeudi : de 13H30 à 18H00

le vendredi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le samedi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

**Venez nombreux au
nettoyage de la
commune le
5 Avril 2014**



Ordures ménagères

Le ramassage s'effectue le mardi matin.
Veuillez déposer vos sacs (fermés !) **le lundi à partir de 18 heures jusqu'au mardi 08 heures**.

**Ci-contre, le panneau installé au dépôt de sacs poubelles de Frétignier.
Merci de respecter ces consignes !**

ETAT CIVIL 2013

NAISSANCES :

Fabien-Alexandre LECOEUUCHE : 26 / 01 / 2013
Tina ALVES : 09 / 04 / 2013
Maud Audrey Lucette STREBLE : 03 / 05 / 2013
Arthur Stellyo MOUSSY : 14 / 06 / 2013
Baptiste CAMUS BATTAINO : 16 / 11 / 2013

DECES

Robert POULET : 24 / 03 / 2013

Le recensement obligatoire à 16 ans :

Démarche civique essentielle : depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent **se faire recenser à la mairie de leur domicile**, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.**

La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Sommaire

3 - Mot du maire

4 - Infos pratiques

6 - Salle des fêtes

7 - Le Site internet

8 - Econormes Habitat

8 - ADMR

9 - Les conseils municipaux

20 - Communauté de Communes

22 - La vie des associations

31 - Le CCAS

32 - Les Registres de Moras...

34 - Calendrier des manifestations

&&&

&

UTILISATION DES FOURS

Les fours communaux sont à disposition des habitants de la commune et des associations.

Une demande préalable en Mairie est obligatoire.



La Salle des Fêtes

REGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes ainsi que la cuisine et la salle de cantine sont à disposition de tous, particuliers et associations.

- La location se fera uniquement lors des permanences de la mairie.
- Le planning d'occupation de la salle des fêtes est en ligne sur le site internet de la commune.
- Une attestation de responsabilité civile sera demandée avant chaque location.
- La salle des fêtes ainsi que la cuisine et la salle de cantine sont propres avant utilisation et devront être rendues propres.
- Un conteneur à ordures ménagères (à côté de la salle) et un cubi-verre (sur le parking) sont à votre disposition pour vos déchets.
- Des couverts sont disponibles et doivent être restitués (s'il y a casse, le signaler au responsable).
- La clé de la salle sera remise lors des permanences en Mairie contre les chèques de caution et location. Les cautions seront restituées sous réserve du bon état de la salle.
- Un contrôle de propreté et une vérification du matériel seront faits avant la restitution du chèque de caution et retour des clés.
- Un acompte de 50% sera demandé à la réservation ; cet acompte ne pourra être restitué si annulation moins d'un mois avant la date d'effet sauf cas de force majeure.
- Pour que chacun puisse profiter des locaux dans de bonnes conditions, chaque utilisateur devra respecter ces règles.

Prix de location :

Particulier habitant de Moras :	100€
Particulier extérieur à Moras :	350€
½ journée en semaine uniquement pour les habitants de Moras :	40€
Chauffage du 1 ^{er} novembre au 30 avril :	25€
Pour les associations de Moras et chauffage :	Gratuit
Une caution en cas de dégâts sera demandée :	500€
Une caution pour le nettoyage sera demandée :	70€

Les utilisateurs de la salle des fêtes s'engagent à respecter la réglementation en vigueur relative à toutes nuisances sonores et devront fournir les pièces suivantes :

- ✓ Règlement de la location de la salle lu, approuvé et signé,
- ✓ Caution de 500€
- ✓ Caution de 70€
- ✓ Attestation de responsabilité civile

Il y a un an ... naissait votre site Internet <http://moras38.fr>



Il y a un an, on vous annonçait dans la feuille de chou la naissance du site de Moras. Il a effectivement été créé au tout début de l'année 2013.

Pour ces 11 premiers mois d'existence, il vient de franchir la barre des 11 000 pages vues (11 207 pour être précis).

Sa fréquentation varie en fonction de l'actualité locale. On a ainsi remarqué 3 pics de consultation :

- 1593 pages vues en mars 2013 avec la vidéo de « l'école Magique de Moras » en vedette
- 1894 pages vues en juin 2013 grâce aux reportages en temps presque réel de la Semaine Verte des enfants dans le Vercors
- 1375 pages vues en août 2013 avec un grand intérêt pour l'article sur la pétition Orange (*voir article ci-dessous*) et aussi pour les différentes autres entrées du site.

Par rubrique, le volet Ecole est le plus consulté avec près de 1000 connexions.

Bien des choses restent à affiner et à poursuivre sur ce site.

Mais surtout, il est nécessaire que chacun de nous, municipalité, associations et particuliers fournissent des informations au fil de l'eau via le secrétariat de mairie, afin de conserver l'intérêt de cette vitrine du village.

Suite à la pétition ORANGE de septembre 2013

Voici l'essentiel de la réponse d'Orange France, via la lettre du Directeur des Relations avec les collectivités locales de l'Isère, en date du 18 octobre 2013 :

Meylan, le 18 octobre 2013

Monsieur le Maire,

Par votre courrier daté du 18 septembre dernier, vous avez attiré notre attention à propos de pannes sur les réseaux téléphoniques et Internet de votre commune.

J'ai demandé à nos services techniques de me faire un point de situation sur votre commune afin de vous en faire part.

Nous avons effectivement connu trois incidents sur votre commune, mais dont les causes techniques sont différentes.

Une première panne est survenue le mardi 30 avril sur un câble de 112 paires qui a été détérioré. Cette panne a affecté notre réseau téléphonique et, de fait, l'accès à l'internet. Nos équipes sont intervenues pour dans un premier temps effectuer une réparation provisoire avant de procéder au rétablissement définitif au mois de juin, sur le réseau fixe et sur l'accès à l'internet.

Le jeudi 30 mai à 15h56 un autre incident nous a été signalé concernant un équipement de commutation. Nos services sont intervenus le jour même à 22h21 pour rétablir le réseau.

A la fin du mois de juillet, la vague d'orages intenses qui s'est abattue sur plusieurs départements en France, et notamment en Isère, a provoqué d'importants dégâts sur notre réseau téléphonique, impactant principalement l'alimentation en énergie des équipements réseau, les lignes téléphoniques qui desservent les clients (boucle locale) et le réseau mobile.

Enfin en septembre 2013, nous avons dénombré trois signalisations pour des problèmes liés à des câbles à raccrocher et des actions sur des équipements ADSL.

Nous sommes conscients des désagréments subis sur cette période, et à ce titre, nous vous prions de nous excuser.

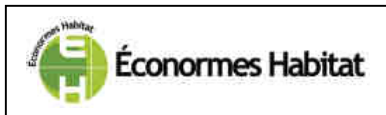
La même personne a communiqué le 22 novembre 2013 un courrier dont voici un extrait :

J'ai le plaisir de vous informer que depuis le 20 novembre 2013, l'ouverture des services de l'ADSL2+ dans le NRA de Moras (central téléphonique qui dessert votre commune) est effective.

La technologie ADSL2+ permet d'offrir des débits plus importants que l'ADSL classique.

92% des foyers de votre commune peuvent désormais bénéficier de débits allant jusqu'à 20 Mbits/s.

Cette opération, financée par Orange, améliore le confort d'utilisation et ouvre la voie à de nouveaux services innovants. Un atout supplémentaire pour le développement de votre commune.



**Une prime pour les travaux d'économie d'énergie !
Le partenariat
TOTAL TRS/ ECONORMES HABITAT**

Dossier CEE pour les habitants de la commune :

L'ensemble des habitants de la commune a la possibilité de bénéficier de primes pour l'exécution de travaux de rénovation énergétique dans le parc immobilier.

Principe : (Circulaire information du 1^{er} octobre 2013)

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) prévu par la loi POPE de 2005 et la loi Grenelle II de 2010, un partenariat a été mis au point avec TOTAL et le collecteur de CEE, Econormes Habitat.

Comme tous les obligés (fournisseurs d'énergie), TOTAL est tenu de faire réaliser des économies d'énergie à ses clients, sous peine de pénalités financières dissuasives.

TOTAL favorise l'exécution de travaux de rénovation énergétique dans le parc immobilier existant par l'attribution d'une prime.

Les caractéristiques du partenariat sont les suivantes :

- les adhérents/propriétaires maîtres d'ouvrage gardent le choix de leurs entreprises ;*
- le dossier sera monté avec l'assistance d'Econormes Habitat, collecteur de CEE ;*
- la prime, calculée en fonction du type de travaux, de la localisation géographique de l'immeuble, de sa superficie... est versée en cash aux propriétaires après exécution des travaux ; il n'y a pas d'obligation de réaliser un bouquet de travaux ;*

Le dispositif des CEE peut se cumuler avec le crédit d'impôt développement durable, ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), sous réserve bien sûr de remplir les conditions prévues pour chaque dispositif (par exemple, un bouquet de travaux pour l'éco-PTZ).

Les fiches premiers contact qui permettent d'en faire la demande avant de commencer les travaux seront déposés prochainement sur le site internet de la commune et disponible à la mairie.



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

**SSIAD ISLE CREMIEU
19, Cours Baron Raverat
38460 CREMIEU**

Ce service de soins de l'association ADMR a été créé en 1987 et il intervient sur les Communes du Canton de CREMIEU :

ANNOISIN CHATELANS	HIERES SUR AMBY	SICCIEU ST JULIEN ET CARISIEU	VENERIEU
CHAMAGNIEU	LEYRIEU	SOLEYMIEU	VERNAS
CHOZEAU	MORAS	ST BAUDILLE DE LA TOUR	VEYSSILIEU
CREMIEU	OPTEVOZ	ST HILAIRE DE BRENS	VILLEMORIEU
DIZIMIEU	PANOSSAS	TREPT	

Agréé pour 30 places, ce service peut aider :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou en perte d'autonomie, ou souffrant d'une pathologie chronique.
- Les personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.

Afin d'éviter une hospitalisation, retarder un placement ou faciliter un retour à domicile après une hospitalisation, notre équipe d'aides-soignants diplômés, sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, peut intervenir au domicile **pour les soins d'hygiène**.

Intervenant sur prescription médicale, les soins sont pris en charge en totalité par les caisses d'assurance maladie.

N'hésitez pas à vous renseigner au 04.74.90.97.71

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux



Session ordinaire – convocation en date du 21/02/2013

Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Maxime BOCQUILLOD, Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Yves PERRIN, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etaient absents : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET, Mr Jean-Pierre GEOFFROY,

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 19H10.

La séance débute par la lecture du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport du Transfert de charge :

Mr le Maire rappelle le fonctionnement de la compétence voirie exercée par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu. En 2001, cette compétence était attribuée partiellement à la CCIC mais depuis 2006, elle est devenue totale (fonctionnement et investissement).

Un travail en commission a été réalisé pour redéfinir les voiries d'intérêt communautaire en y ajoutant (en plus des compétences préalablement définies) :

- **Aménagement et entretien :** l'ensemble des travaux nécessaires au maintien en état des voies transférées et prise de décision ayant trait à l'élargissement, au redressement ou à l'établissement d'un plan d'alignement des voiries communautaires
- **Les différents éléments de la voirie** (la chaussée, les accotements, les trottoirs, les ouvrages d'art, les bandes cyclables, les équipements de sécurité) sont mis à disposition et entretenus par la CCIC à l'exclusion des réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité, de télécommunication qui restent de la compétence des communes propriétaires ou délégataires de service public même si ces réseaux se situent sous la voie communautaire.

Cette modification étendant la compétence de la Communauté de Communes a pour conséquence de modifier le transfert de charges, ce qui explique la rédaction d'un nouveau rapport de transfert de charges.

L'évaluation des charges est un acte déterminant pour les finances de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu et pour ses communes membres, qui consiste à identifier et à chiffrer le montant des charges transférées par les communes à la communauté et qui devront être déduites du calcul de l'attribution de compensation des communes.

Le conseil communautaire a approuvé en conseil communautaire du 29 novembre 2012 le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées, réalisé et adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) réunie le 13 novembre 2012.

Les délégués communautaires représentant la commune de Moras se sont déjà exprimés en Conseil Communautaire et ont fait part de leur désaccord concernant le transfert de charge qui se répercute sur les communes. La solidarité n'est plus prise en compte.

L'ensemble du Conseil rejette le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluations des Charges Transférées. **Votants : 9** **Contre : 9**

Travaux enfouissements des réseaux Rue Neuve :

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération :

RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (montants prévisionnels) :

Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : 116 365€

Le montant total de financement externe serait de : 115 041€

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 0€

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 1 324€

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION FRANCE TELECOM (montants prévisionnels) :

Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : 27 092€

Le montant total de financement externe serait de : 0€

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 1 294€

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 25 798€

Mr le Maire précise que ces travaux pourraient être faits fin 2013, début 2014.

Mr BOCQUILLOD signale que la chaussée Rue Neuve s'est considérablement dégradée cet hiver. Il y a un passage important de gros engins agricoles et forestiers.

Mr le Maire soumet au vote cette proposition d'avant projet et du plan de financement pour des travaux d'enfouissement des réseaux Rue Neuve : **Votants : 9 Pour : 9**

Remboursement des frais bancaires :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la mairie a subi un cambriolage dans la nuit du 20 au 21 février 2012. Les principaux dégâts matériels ont été remboursés par la compagnie d'assurance Groupama. Il reste quelques travaux de peinture qui seront faits début mars.

En revanche, les frais d'opposition des chèques bancaires ou postaux de la cantine et/ou de la garderie ne sont pas pris en charge par l'assureur.

Monsieur le Maire propose de rembourser les frais bancaires ou postaux aux familles concernées.

Accord à l'unanimité. Votants : 9 Pour : 9

Rythmes scolaires :

Mr le Maire donne la parole à Melle CAVAGNIS. Elle présente brièvement les grandes lignes de la réforme relative aux rythmes scolaires (Décret du 24 janvier 2013). Cette réforme concerne les écoles maternelles et élémentaires. Elle prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours et propose une règle commune :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;

- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;

- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Le temps éducatif nouveau sera assuré par des intervenants sous l'autorité de la collectivité territoriale. Les intervenants actuellement positionnés sur du temps scolaire peuvent, pour tout ou partie, être redéployés sur le temps éducatif. Le taux d'encadrement des activités pour ce temps éducatif nouveau devrait faire l'objet d'un assouplissement: celui-ci passerait à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14) mais cet assouplissement serait accordé de façon dérogatoire dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Lors du Conseil d'école du 28 janvier 2013, il a été décidé de transmettre un sondage à chaque famille pour connaître leur préférence sur le créneau horaire pour le temps périscolaire (de 08H30 à 09H15, pause méridienne ou de 15H45 à 16H30). Le retour du sondage est attendu pour fin mars.

Monsieur le Maire tient à préciser les difficultés rencontrées et les incertitudes concernant

l'encadrement des activités (aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale). Se posent aussi les incertitudes quant aux recrutements du personnel qualifié en zone rurale et concernant les financements.

Enfin Mr le Maire précise qu'il est possible de solliciter une dérogation avant le 31 mars 2013 pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. **Après avoir débattu, l'ensemble du Conseil décide de demander une dérogation pour reporter à la rentrée 2014 cette application de la réforme.**

Votants : 9 Pour : 9

Vote de subventions : Sou des Ecoles et Association « le F'Art de l'Isle Crémieu :

Deux subventions exceptionnelles ont été sollicitées en mairie par courrier :

1- les instituteurs ont demandé une aide financière pour l'organisation de leur classe verte en juin dans le Vercors : **l'ensemble du Conseil est d'accord pour allouer la somme de 1000€ à titre exceptionnel.** **Votants : 9 Pour : 9**

2- L'association « Le F'Art de l'Isle Crémieu » dont les sièges sociaux sont à Saint Hilaire de Brens et Vénérieu demande une subvention pour l'organisation d'un spectacle autour de la légende de « la Pierre Femme ». Cet évènement est prévu pour septembre, avec la collaboration des 3 communes. Le budget total s'élève à 19810€. Les membres du Conseil ne sont pas d'accord pour allouer pour l'instant une subvention. Ils souhaitent que le projet soit plus détaillé et attendent un avancement concret de ce spectacle.

Mme BERNARD précise que la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu est déjà impliquée dans plusieurs projets culturels. **Votants : 9 Contre : 9**

Convention avec le CG38 : Numérisation du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une convention entre l'Etat et le Conseil General de l'Isère sur la numérisation de tous les documents d'urbanisme à l'échelle du département.

Cette démarche présente un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs publics chargés de conduire les politiques d'aménagement du territoire et des acteurs privés chargés de réaliser les projets.

Le but de cette opération est de faciliter d'une part, les décisions locales d'aménagements que la commune peut avoir à prendre et d'autre part, l'assistance à l'instruction des actes d'applications du droit des sols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer cette convention avec l'État le Conseil General de l'Isère.

Votants : 9 Pour : 8 Abstention : 1

Questions diverses :

* La course cycliste « Rhône Alpes Isère Tour » passera sur notre commune le dimanche 12 mai 2013 vers 13H10 puis vers 14H10 (2 passages, Montée de Vénérieu, Descente sur Crémieu) et enfin un 3^{ème} passage vers 15H10 (montée de Vénérieu, Direction Veyssillieu pour arrivée à Charvieu). Attention la circulation risque d'être perturbée.

* Un groupe de « géocacheurs » (association regroupant des chercheurs de trésors via internet) a demandé l'autorisation en mairie de faire un rassemblement début juillet sur la commune. Ils souhaitent disposer d'un point d'eau, d'un parking. Ce groupe de personne risque d'être important car cette activité se développe rapidement et il existe plusieurs caches sur Moras.

* Mr REVELLIN FALCOZ signale que les branches coupées le long de la Départementale venant de Vénérieu gênent la circulation. Des pierres tombent aussi régulièrement de la colline. Le Conseil Général a été prévenu, les travaux d'égargages sont faits par des entreprises privées.

* Mr le Maire fait un bref compte rendu du Comité du Syndicat Intercommunal des eaux du Lac de Moras qui s'est tenu le 28 février 2013 : priorités des travaux à effectuer à Moras :

1/ au Bourg :

-Création d'une unité de traitement de 150 EH (Equivalent Habitant) pour traiter les effluents actuels et attendus à terme,

Création d'un déversoir d'orage dans la partie haute du chemin des Chapelles (entre le château et la ferme) avec mise en place de 240 ml de canalisation.

Coût total pour le Bourg : 260 000 € HT (budget 2013)

2/ Hameau de Crizieu :

- Création d'une unité de traitement de 95 EH

- Aménagement du Déversoir d'Orage existant (angle Rue du Four et Rue de la Fontaine)

Coût total pour Crizieu : 125 000 € HT (budget 2014)

Pas de travaux nécessaires pour l'unité de traitement existante cependant des travaux pourront être nécessaires à long terme (10-15 ans)

Mr REVELLIN FALCOZ demande si les habitations non raccordées actuellement pourront le faire : Mr le Maire lui répond que cela sera même une obligation quand la configuration des terrains le permettra.

Mr le Maire fait savoir que la qualité de l'eau s'est considérablement améliorée : le taux de l'atrazine est proche de zéro.

La séance est levée à 22 heures 10



Session ordinaire – convocation en date du 15/03/2013

Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs, Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Yves PERRIN, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etait excusé : Mr Maxime BOCQUILLOD

Etaient absents : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET, Mr Jean-Pierre GEOFFROY,

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 19H10.

La séance débute par la lecture du compte-rendu de la réunion du 1er mars 2013.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2012 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RICHERD, secrétaire de Mairie.

Monsieur RICHERD présente en détails les lignes du Compte Administratif 2012.

19H20 : Arrivée de Mr PERRIN

Il se solde par :	un excédent de	+ 42 114.90 €	en section fonctionnement
	un excédent de	+ 45 860.78 €	en section investissement

<u>Détails 2012 :</u>	Recettes	Dépenses	<u>résultats 2012</u>	<u>Report 2012</u> <u>avec report 2011</u>
Fonctionnement :	303 747.18 €	261 632.28 €	+ 42 114.90 €	0
Investissement :	269 498.56 €	223 637 78 €	+ 45 860.78 €	- 140 823.29 €
TOTAL =	573 245.74 €	485 270.06 €	+ 87975.68 €	

Monsieur le Maire soumet au vote ce Compte Administratif 2011 :

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Monsieur le Maire propose ensuite **d'affecter la somme de + 42 114,90 € sur le budget 2013 en section investissement.**

Nombre de votants : 9 Pour : 9

Vote des taxes :

Monsieur le Maire rappelle **les taux appliqués en 2012 :**

		Bases	Produits	
Taxe d'Habitation :	9,10%	511 900	46 583 €	} 106 338 €
Taxe foncière (bâti) :	16,38 %	316 300	51 810 €	
Taxe foncière (non bâti) :	48,15 %	16 500	7 945 €	

Mr le Maire propose d'augmenter **ces trois taxes** avec le taux d'inflation soit **de 2% pour l'année 2013 et** donne les produits attendus, calculés avec ces taux et avec les nouvelles bases fournies par les services fiscaux applicables pour l'année 2013.

		Bases	Produits	
Taxe d'Habitation :	9,28%	528 300	49 026 €	} 111 383 €
Taxe foncière (bâti) :	16,71 %	323 800	54 107 €	
Taxe foncière (non bâti) :	49,11 %	16 800	8 250 €	

L'ensemble des membres **se déclare unanimement d'accord pour appliquer ces nouveaux taux.**

Nombre de votants : 9 Pour : 9

Budget Primitif 2013 :

Monsieur le Maire distribue à chacun un document papier et donne la parole à Monsieur RICHERD, secrétaire de Mairie. Monsieur RICHERD commente en détail chaque ligne de ce budget.

Fonctionnement : Dépenses: 275 033.00 € Recettes 275 033.00 €

Investissement : Dépenses: 320 991.00 € Recettes: 320 991.00 €

TOTAL = 596 024.00 € 596 024.00 €

Soit un budget général équilibré à la somme de 596 024.00 €.

Un débat s'installe parmi les membres du Conseil municipal. L'élaboration de ce budget tient compte du projet de construction d'une salle des fêtes. La réponse à la demande de subvention de l'état est toujours attendue.

Nombre de votants : 9 Pour : 9 Le budget 2013 est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

* Pour faire avancer le projet d'agrandissement du cimetière, Mr la Maire a reçu le cabinet ARCHIGRAPH. Plusieurs propositions de solutions d'aménagement permettant de minimiser les coûts des travaux tout en apportant une aide stratégique pour gérer au mieux les espaces ont été faites. Un contact a été aussi pris avec la DDE car elle peut aussi apporter une aide dans ce genre de projet. La séance est levée à 22 heures 20



Session ordinaire – convocation en date du 12/06/2013

Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Maxime BOCQUILLOD, Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Jean-Pierre GEOFFROY, Yves PERRIN, Eric SUCILLON

Etait excusé : Mr Fabrice REVELLIN-FALCOZ

Etait absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 19H10.

La séance débute par la lecture du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2013.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Représentativité au sein de la Communauté de Communes de L'Isle Crémieu :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les règles de composition des Conseils de Communautés ont changé. Les membres du Conseil Communautaire ont élaboré des propositions de répartitions des sièges : Deux hypothèses sont offertes :

- pas d'accord local : le préfet de l'Isère appliquera la Loi,
- accord local : proposition d'un accord amiable par une majorité qualifiée (2/3 au moins des Conseils des Communes représentant la moitié de la population totale, ou de la moitié des Conseils Municipaux représentant 2/3 de la population

Le bureau communautaire et le Conseil de Communauté réunis récemment ont suggéré un accord amiable localement avec application des strates de population comme suit :

De 0 à 1500 habitants : 1 siège

De 1501 à 3000 habitants : 2 sièges

De 3001 à 4500 habitants : 3 sièges

De 4501 habitants à 6000 habitant : 4 sièges

De 6001 à 7500 habitants : 5 sièges.

Cette représentativité prend en compte l'intégration de la commune de Tignieu au sein de la CCIC (soit au total 21 communes).

Le nombre de délégués serait alors de 47 contre 38 sans accord local.

La loi permet pour les communes n'ayant qu'un seul représentant la possibilité de nommer un suppléant contrairement aux autres communes où les suppléants disparaissent.

La commune de Moras aurait donc un délégué titulaire et un suppléant.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de retenir la proposition de l'accord amiable localement soumise par la CCIC avec 47 délégués au total.

VOTANTS : 9

POUR : 9

Extension et rénovation de l'éclairage public à Crizieu et Moraize :

Une étude globale de l'éclairage public est en cours. Cependant deux priorités ont été retenues et vont faire l'objet de travaux rapidement : Route de Moraize et le nouveau parking de Crizieu.

Coût total : 20623 €

Financement externe : 17142 €

Financement commune : 3481 € (dont 197 € de frais SEDI)

VOTANTS : 9

POUR : 9

Des travaux seront aussi réalisés, dans un deuxième temps, Route de la Rivoire.

Tarif de l'eau et de l'assainissement :

Mr le Maire présente les nouveaux tarifs d'eau/assainissement votés par les membres du Comité Syndical intercommunal des eaux du lac de Moras le 4 avril 2013 :

	Rappel Tarifs 2012	Tarifs 2013
<u>Eau :</u>		
- Prime fixe :	50,90 €	52,43 €
- Prix au m3 :	0,99 €	1,02 €
- Prix au m3 (communes)	0,57 €	0,59 €
- Forfait embouches	26,16 €	26,94 €
- Fermeture et ouverture (BAC) :	42,23 €	43,50 €
- Nouvel abonné :	42,23 €	43,50 €
<u>Assainissement :</u>		
- Forfait de base :	15,46 €	16,23 €
- Prix eau au m3 (=150 m3)	0,83 €	0,87 €

Mr le Maire soumet au vote ces tarifs : **VOTANTS : 9 POUR : 8 CONTRE : 1**

Bail logement instituteur :

Le logement situé au dessus de l'école est loué par Madame Lydie VERGERAUD pour un loyer d'un montant mensuel de 385,44 € chauffage inclus.

Depuis 2012, en effet, il a été décidé de rajouter au loyer une participation pour le chauffage de 50 € ; Un compteur individuel a été installé et a permis de calculer la consommation réelle de fioul pour la saison écoulée (octobre 2012 à mai 2013). Elle s'élève à 1704 € pour 20442 kWh consommés soit 1893 litres de fioul. Il faut bien sûr prendre en compte la mauvaise isolation de l'appartement.

Après discussion, il est décidé de réévaluer la participation des charges pour le chauffage à 65 € au lieu de 50 €. Il sera précisé sur le bail 2013/2014 que la participation de 65 € représente environ 45% du coût de la saison 2012/2013.

Mr SUCILLON suggère aussi de rajouter sur le bail que le véhicule de la locataire ne doit pas être garé dans la cour en période scolaire et en respectant bien les horaires de la garderie.

VOTANTS : 9 POUR : 9

Révision des loyers des logements :

Vu l'augmentation de l'indice de référence des loyers pour l'année 2013, le Conseil a la possibilité d'augmenter les loyers de 1,54 %. Mr le Maire propose aux membres du Conseil d'appliquer cette augmentation.

Nouveaux montants des loyers mensuels applicables à compter du 1^{er} août 2013 :

- Pour le logement au dessus de l'école occupé par Madame VERGERAUD : 391.48 € (au lieu de 385.44 €) + 65 € de charges mensuelles de chauffage (au lieu de 50 €)

- Pour le logement social (conventionné) loué par Madame Céline ALLAMANCHE : 412.70 € (au lieu de 406.46 €). Le chauffage est indépendant et entièrement pris en charge par la locataire.

L'ensemble du Conseil est d'accord à l'unanimité. VOTANTS : 9 POUR : 9

Remise gracieuse suite au cambriolage de la mairie :

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la mairie a subi un cambriolage dans la nuit du 20 au 21 février 2012 et que les recettes des régies « cantine », « garderie » et « locations de produits divers » ont été volées. Mme REVELLIN FALCOZ, régisseur des 3 régies au moment des faits, demande une remise gracieuse vu que sa responsabilité est mise en jeu en application de l'article 4 du décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et modifié par décret n° 2012-1387 du 10 décembre 2012.

Le préjudice pour la commune s'élève à 2929.40 € (cantine : 2602.90 € / garderie : 219.50 € / Locations et produits divers : 107 €). Cette remise gracieuse peut être partielle et totale.

Après discussion, il est décidé d'accorder une remise gracieuse totale. Il est à noter que sur cette somme la totalité des chèques est à déduire du fait de leur encaissement.

L'ensemble du Conseil est d'accord à l'unanimité. VOTANTS : 9 POUR : 9

Tarifs cantine et garderie :

- Mr le Maire rappelle que les collectivités territoriales ont désormais la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production et des prestations servies. Pour l'année scolaire 2012/2013, le prix d'un repas était de 4.20 € pour les familles.

Après avoir discuté, le Conseil décide d'augmenter le prix du repas de 10 centimes. Le prix d'un repas sera donc de **4.30 €** à compter du 1er septembre 2013. **VOTANTS : 9 POUR : 9**

- Pour la garderie, le montant journalier est actuellement de 1 € par enfant ; gratuit à partir du 3^{ème} enfant. Après discussion, il est décidé de maintenir de tarif de 1 € journalier par enfant, gratuit à partir du 3^{ème} enfant pour l'année scolaire 2013/2014. Chacun est conscient que la réforme sur les rythmes scolaires à mettre en place pour la rentrée 2014 apportera des modifications à ce tarif.

VOTANTS : 9 POUR : 9

Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux :

Mr le Maire fait savoir que fin mai, il a pris contact avec les services de la Tour du Pin pour savoir si la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux allait nous être allouée au titre de l'année 2013 pour le projet de construction d'une salle des fêtes. Il lui a été répondu que la commune de Moras n'était pas éligible pour l'année 2013.

Les membres du Conseil sont déçus de cette situation mais décident de proroger la demande du permis de construire et de renouveler la demande de DETR au titre de l'année 2014.

VOTANTS : 9 POUR : 9

Rationalisation des syndicats des eaux :

Mr le Maire évoque la réforme des syndicats qui ont en charge la gestion de l'eau et de l'assainissement au niveau du périmètre de la CCIC. Une étude est en cours mais certains éléments manquent pour établir un diagnostic général. 3 propositions sont cependant retenues : création d'un gros syndicat ; création de deux syndicats distincts (un pour le Sud et un pour le Nord) ou la prise de la compétence « eau et assainissement pas la CCI. Des réunions de travail sont organisées pour élaborer au mieux cette gestion.

Schéma d'assainissement

Mr le Maire présente aux membres du Conseil le schéma d'assainissement de la commune. Ce schéma précise que le lagunage de Frétignier n'est pas à saturation. Il peut encore épurer les eaux usées d'une trentaine de personnes. Un projet de filtre à roseaux pourrait améliorer la qualité et la capacité.

Pour l'assainissement du Bourg, la solution du filtre à roseaux semble la meilleure. Des contacts ont été pris avec Mr JANORAY car une parcelle de terrain lui appartenant pourrait convenir.

Pour Crizieu, il est précisé que le filtre à sable est en sous capacité, un filtre à roseaux serait bien mieux adapté.

Le syndicat de gestion des eaux du lac de Moras a bien retenu que la priorité reste l'assainissement du Bourg.

Questions diverses :

- Mr le Maire présente aux membres du Conseil le diagnostic de l'accessibilité des voiries aux personnes handicapées réalisé par la SOCOTEC. Il peut être consulté en mairie. Mr SUCILLON rappelle qu'il a participé à plusieurs réunions relatives à l'accessibilité des voiries et bâtiments aux personnes handicapées.

- Mr le Maire présente aux membres du Conseil le bilan de l'année 2011/2012 de l'école de sport de Crémieu. Cette association connaît des difficultés de gestion et demande des participations aux communes environnantes. Cette école accueille 9 enfants de Moras. Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande, par soucis d'équité, car les enfants du village vont aussi bien à Bourgoin, voire ailleurs, qu'à Crémieu pour pratiquer du sport.

- Mr le Maire signale qu'un riverain est gêné par les poubelles à l'entrée de Frétignier. En effet, les horaires et les jours de dépôt de sacs ne sont pas respectés. Les nuisances se sont accrues (bruit, odeurs, va et vient des voitures). Un nouveau rappel sera fait dans le bulletin d'informations, des affiches seront collées à proximité des containers en précisant bien que les cartons, gravats sont strictement interdits dans ce genre de containers. Il pourra aussi être envisagé de fermer l'emplacement des containers et de l'ouvrir aux heures des dépôts. Un règlement plus strict sera instauré.

Le même constat négatif est fait pour les poubelles du hameau de Moraize. Elles sont continuellement remplies de carton et gravats.

De plus le SMND vide le container à verre une fois par semaine. Cette opération est très bruyante. Mr le Maire prendra contact avec le SMND pour demander à revoir les horaires. .

- Mr SUCILLON prend la parole pour rappeler que les 2 personnes qui travaillent à l'école et à la garderie arrivent en fin de contrat à durée déterminée. Elles ont été toutes les 2 reçues pour faire un bilan. Les points positifs ont été mis en avant et quelques remarques ont été formulées pour améliorer les services.

Mr SUCILLON précise qu'un devis de peinture pour la classe de Mr BAUDE à été demandé.

- Mme BOISSON transmet la demande de Mr BELHOMME pour poser une clôture à côté du lavoir de Seuillère. Mr le Maire précise qu'il a déjà donné son accord et vu avec lui pour l'emplacement de cette barrière.

- Mr le Maire rappelle aussi que l'élargissement du chemin qui passe sous l'ancienne décharge est bien prévu. Mr BELHOMME souhaite simplement un accord écrit des propriétaires avant le début des travaux.

La séance est levée à 23 heures 25



Session ordinaire – convocation en date du 29/08/2013

Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Maxime BOCQUILLOD, Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Jean-Pierre GEOFFROY, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etait excusé : Mr Yves PERRIN

Etait absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui-ci étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 19H20.

La séance débute par la lecture du compte-rendu de la réunion du 21 juin 2013.

19H45 : Arrivée de Mme Marie-Pierre BERNARD

19H55 : Arrivée de Mr Jean-Paul GAY

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Extension et rénovation du réseau de l'éclairage public à Crizieu et à Moraize :

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a transmis en mairie le projet final et le plan de financement relatifs aux travaux d'extension et de rénovation du réseau d'éclairage public aux hameaux de Crizieu et Moraize

- Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à :	16 844 €
- Le montant total de financement externe s'élève à :	13 851 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à :	197 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	2 796 €

Le Conseil Municipal prend acte de ce plan de financement définitif :

VOTANTS : 9

POUR : 9

Les travaux devraient être réalisés fin septembre, début octobre 2013.

Enfouissement du réseau de l'éclairage public à Frétignier

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération concernant l'enfouissement du réseau de l'éclairage public à Frétignier, Rue Neuve.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|--|----------|
| - Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : | 25 852 € |
| - Le montant total de financement externe serait de : | 21 735 € |
| - La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 0 € |
| - La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 4 117 € |

Le Conseil Municipal prend acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés.

VOTANTS : 9

POUR : 9

Mr le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de faire réaliser par le SEDI un diagnostic de notre réseau d'éclairage public. Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et peut se concrétiser par un programme d'actions pluriannuel. En option, une cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairage sur tout ou partie de la commune peuvent aussi être demandées.

Le SEDI prend en charge 80% du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Estimation du coût de cette opération :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| - Prise en charge par le SEDI : | 1 812.00 € |
| - Restant en charge de la commune : | 566.63 € |

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération. Après délibération, il décide d'intégrer la commune au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SE38 pour la mission de base et les options suivantes :

- Cartographie numérique du réseau d'éclairage public
- Etude d'éclairage.
- Relevé topographique des réseaux souterrains

VOTANTS : 9

POUR : 9

Retrait de la commune de Parmilieu du Syndicat du Lycée de la Pléiade :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait exprimé lors de l'assemblée générale du 10 avril 2013 du syndicat du Lycée La Pléiade de modifier son périmètre.

Le comité du syndicat intercommunal du lycée La Pléiade a décidé d'autoriser le retrait de la commune de Parmilieu. Cette commune est incluse dans le périmètre scolaire du lycée de Morestel et n'est plus desservie par les bus de ramassage scolaire pour le lycée La Pléiade.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le retrait du syndicat intercommunal du Lycée La Pléiade de la commune de Parmilieu. Cette décision prendra effet au 31 décembre 2013.

VOTANTS : 9

POUR : 9

Mise en place de la commission des rythmes scolaires :

Mr le Maire rappelle qu'une seule commune du périmètre de la CCIC applique la nouvelle réforme concernant les rythmes scolaires : Annoisin Chatelans.

Pour permettre l'application de cette réforme, il est prévu la mise en place d'une commission de travail. Mr le Maire souhaite faire participer à cette commission : les enseignants, les représentants des parents élus au conseil d'école, le personnel communal en relation avec les enfants et les présidents ou membres des associations communales. Le Conseil municipal sera représenté par Mr le Maire, Mme CAVAGNIS, Mr SUCILLON, Mr REVELLIN FALCOZ et Mr Maxime BOCQUILLOD.

5/ Préfabriqué du Conseil Général :

Le Conseil Général de l'Isère a souhaité récupérer son bâtiment démontable qu'il avait loué à la commune lors de la création de la 3^{ème} classe. Mr le Maire a rapidement pris contact avec leurs services pour leur rappeler qu'une proposition de rachat par la commune avait été faite. A ce jour, le Conseil Général n'a toujours pas donné suite à cette proposition. Mr le Maire propose de renouveler

cette offre d'achat en espérant une baisse du prix. Ce bâtiment est régulièrement utilisé par l'école et les associations. **L'ensemble du Conseil est d'accord à l'unanimité.**

VOTANTS : 9

POUR : 9

Questions diverses :

* Mr le Maire présente aux membres du Conseil un devis de la société BERGER LEVRAUT. Il concerne l'achat d'un nouveau logiciel pour gérer les élections et le recensement militaire (avec reprise de l'ancien, installation et formation) pour un coût de 1 359 € HT. **Accord à l'unanimité.**

* Le règlement pour la location de la salle des fêtes ne figure plus intégralement dans la feuille de chou depuis plusieurs années. Mr le Maire a réactualisé ce règlement et décide qu'il sera remis à chaque personne qui loue la salle des fêtes. Il sera aussi intégré dans le prochain bulletin municipal.

* Mr le Maire demande si l'opération « coupes de bois » doit être reconduite cette année. Les avis sont partagés car le règlement instauré lors des dernières coupes n'a pas été respecté par tous. Mr REVELLIN FALCOZ se propose de regarder sur le plan les bois communaux qui pourraient être éventuellement coupés et souhaite relancer l'opération.

* Mr BOCQUILLOD demande s'il ne serait pas possible d'instaurer un sens de circulation sur le parking de l'église. Après débat, il lui est proposé qu'il se renseigne sur le prix de petits panneaux pour essayer de mettre en application cette mesure.

* Mr REVELLIN FALCOZ signale que le portail du lagunage est ouvert. Mr le Maire répond que le Syndicat des Eaux du Lac de Moras, qui gère le site, est régulièrement prévenu de ce fait.

* Mr le Maire n'a pas constaté d'amélioration sur les points d'apports volontaires des poubelles. Les horaires de dépôts sont de moins en moins respectés et les containers ne contiennent pas que des ordures ménagères. Il est envisagé de prendre un Arrêté et d'appliquer des sanctions en cas de non respect.

* Mr REVELLIN FALCOZ est étonné d'une si grande mise à disposition à l'école du personnel communal, sur le temps scolaire. Mr SUCILLON rappelle que Mademoiselle PINCEMIN effectue aussi du ménage et est présente sur le temps de la cantine et de la garderie.

La séance est levée à 23 heures 10



En raison des délais d'impression, le compte rendu du conseil municipal du 4 décembre n'a pu être inséré ici. Il est consultable sur le site internet de la Mairie.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ISLE CREMIEU SES REALISATIONS POUR L'ANNEE 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point par zones d'activités :

Zone d'activités Les Prairies, Frontonas :

Installation des sociétés TRANSPORTS GARCIA et MECAP AUTO, construction du bâtiment de l'entreprise BOIS ET PAYSAGES, lancement des travaux de construction de la société A2SI .

Zone d'activités de Beptenoud Nord, Villemoirieu :

En cours de construction : le bâtiment de la société LE VERGER CREMOLAND.

Parc d'activités de Buisson Rond, Villemoirieu :

Installation en cours de l'entreprise LES CHARPENTIERES DU PRIEURE . Installation à venir de la société CERFRANCE ISERE (cabinet d'expertise comptable). Lancement des travaux de construction de la société BUROSTYLE CONSEIL.

Zone d'activités Les Sambètes, Saint-Romain de Jalionas :

Travaux de construction de locaux pour des artisans en cours par la SCI OM PARTICIPATION.

Lancement des travaux de construction de la société OXYGEN.

Zone d'activités Les Petites Champagnes, Hières-sur-Amby :

Afin de sécuriser la route départementale 65 au niveau de la zone d'activités Les Petites Champagnes, la CCIC a aménagé un giratoire entre les carrefours du chemin du port de la bruine et celui de la RD 65h.



VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

La CC de l'Isle Crémieu continue d'assurer les différentes prestations sur les routes communales : réfection totale, entretien courant, signalisation horizontale et verticale, curage des grilles et avaloirs, point à temps automatique, élagage et fauchage raisonné, lamier...etc

Réception des demandes administratives de voirie

Les arrêtés de voirie du domaine public géré par la CC de l'Isle Crémieu englobent :

⌚ Les permissions pour réalisation de travaux sur voirie (ex : travaux de VRD) ou en liaison de voirie (ex : cas des entrées, des accès..etc)

⌚ Les arrêtés d'alignement de voie.

Mais aussi, les avis pour accès sur voirie (ex : cas de l'instruction d'un permis de construire)

Le protocole à suivre transmis par courrier ou bien par courriel sur contact@cc-isle-cremieu.fr Tél : 04 74 90 86 55

La CC de l'Isle Crémieu répond à l'administré directement par courriel ou courrier et fait une copie par courriel de la réponse en mairie.

Produits phytosanitaires

Depuis 2006, la CC de l'Isle Crémieu poursuit sa volonté de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, mais surtout souhaite convertir ses communes membres au 0% phytosanitaire.

Le plan Ecophyto 2018 prévoit une réduction globale de 50% des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2018.

ACTION SOCIALE :

Les services des haltes garderies

La PETITE RECRE est une halte garderie qui accueille les enfants de 3 mois à 6 ans, service mis en place par la communauté de communes de l'Isle Crémieu.

Les haltes garderies itinérantes peuvent chacune accueillir 15 enfants de 3 mois à 3 ans en fournissant une prestation de qualité. Ce service fonctionne à la demi-journée ou à la journée continue.

Centres de Loisirs

Le succès des activités de loisirs durant les congés scolaires étant toujours croissant, la CC de l'Isle Crémieu s'efforce chaque année d'augmenter le nombre de places disponibles et de veiller à la satisfaction des enfants de 4 à 17 ans et leurs parents.

Durant les vacances scolaires (sauf décembre), la communauté de communes de l'Isle Crémieu propose à vos enfants un large choix d'activités en fonction de leur âge et de leurs envies.

Les Relais Assistantes Maternelles

Le RAM est un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges pour les enfants, parents et assistantes maternelles.

Le multi accueil intercommunal l'Isle aux enfants

Les travaux du multi accueil de 40 places ont débuté en octobre 2013, pour une durée de 15 mois environ. Les projets de micros crèches sont en cours de finalisation. Leur localisation a été actée par les élus, à La Balme les Grottes pour le nord du territoire et à Frontonas pour le sud.



POLITIQUE DU LOGEMENT

Programme local de l'habitat

Depuis 2009, la Communauté de communes de l'Isle Crémieu a financé 64 opérations de logements locatifs à loyer modéré en attribuant des aides pour la construction de logements publics à huit communes membres dont Moras.

Aire d'accueil des gens du voyage

L'aire de séjour de 20 places réalisée sur la commune de Frontonas a été ouverte en 2009.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR)

Près de 320 km accueillent ainsi marcheurs, vététistes et cavaliers. En tant que maître d'ouvrage, la CCIC assure l'entretien du réseau.

Randonnée thématique

L'édition 2013, a accueilli près de 80 participants malgré la pluie.

La ViaRhôna

La maîtrise d'œuvre va entamer ses études fin 2013, pour un objectif de mise en service totale d'ici 2016.

Réseau de déchetteries :

Déchets textiles :

Plus de 40 tonnes ont ainsi été collectées sur l'ensemble du territoire en 2013.

Journée environnement.nette

La CCIC a pris à sa charge le matériel de collecte (gants, sacs et gilets) pour le compte des communes adhérentes à l'opération.

Charte de développement durable

La CC de l'Isle Crémieu a mis en place une charte de développement durable.

Mission Natura 2000

La mission Natura sur le territoire de l'Isle Crémieu a été orientée cette année autour de deux axes : la révision du Document d'Objectifs (DOCOB) qui constitue la feuille de route pour le site Natura 2000, et la mise en place des contrats et de la charte Natura 2000.

CULTURE

Festival « Isle en scène »

La troisième édition du festival Isle en scène s'est déroulée du 30 avril au 4 mai 2013, et a accueilli près de 1200 spectateurs sous son chapiteau.

Subventions aux classes rurales

La CCIC apporte depuis plusieurs années son soutien à l'association des classes rurales en subventionnant des transports pour les manifestations donnant lieu à des échanges inter scolaires sportifs (courseton, athlétisme) et culturels

ECHANGES

Intégration de Tignieu-Jameyzieu

La commune de Tignieu-Jameyzieu intégrera la CCIC au 1^{er} janvier 2014.

La vie des associations

Liste des Présidents des Associations de Moras

ACCA :	Jacquesson Guy	GYM DETENTE	Disint Hélène
AMICALE DES ANCIENS	Luraschi Jacqueline	LES COPAINS D'ALORS	Gavrilovic Boris
BOUILLON DE LECTURE	Kohli Yvette	SOU DES ECOLES	Roussot Chris
DON DU SANG	Roussot Bernard	USEP	Baude Vincent



BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Moras-Saint Hilaire de Brens - Veysillieu

« BOUILLON DE LECTURE »

Une centaine de lecteurs rendent visite régulièrement à notre bibliothèque et participent à son fonctionnement grâce à leur adhésion, viennent s'ajouter les recettes du vide grenier auquel nous participons chaque année.

Elle fonctionne aussi grâce aux subventions annuelles des 3 Municipalités, l'aide matérielle, les locaux (prise en charge des dépenses : eau, EDF, et entretien) ainsi que la diffusion d'informations, aussi nous les remercions vivement.

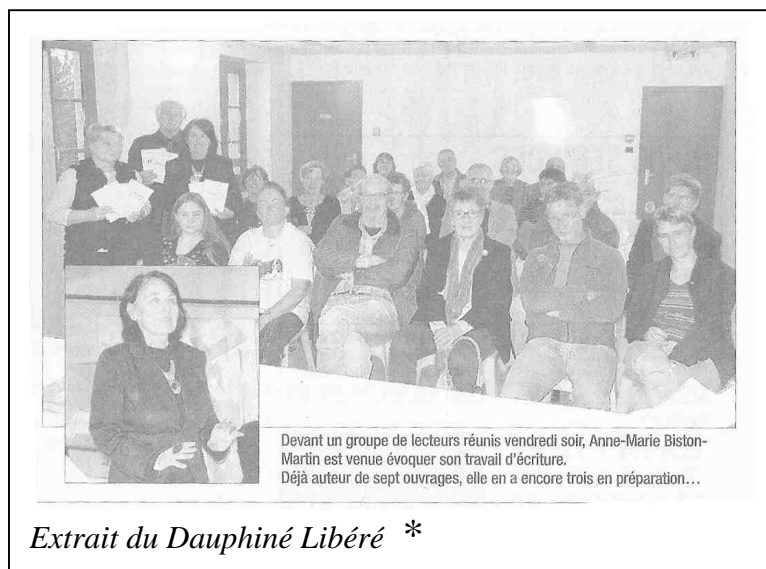
Cette année encore notre bibliothèque s'est enrichie d'une centaine d'ouvrages (adultes et enfants). Notre fond propre est d'environ 3900 livres auxquels s'ajoutent les 250 Livres du Bibliobus renouvelés 2 fois /an ainsi que 300 livres en prêt longue durée (P L D)

Environ 3600 ouvrages sont sortis cette année de nos rayons (adultes enfants et écoles).

ACTIVITES 2013

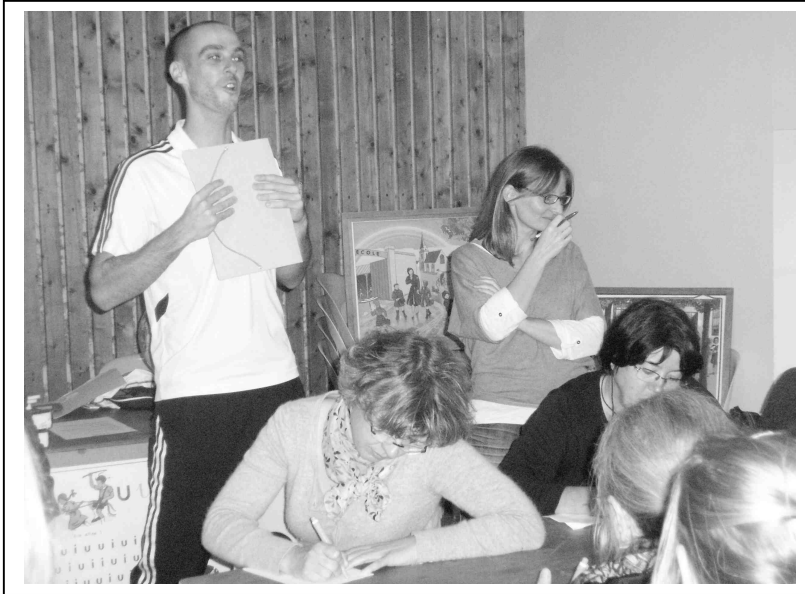
Dans le cadre de nos animations, nous avons reçu le vendredi 26 avril 2013 une auteure régionale Anne-Marie BISTON-MARTIN. Elle était venue présenter ses ouvrages. Ces livres abordaient différents thèmes : l'exclusion, la différence, la vigne, la nature, etc... son mari qui l'accompagnait est l'illustrateur de ses ouvrages.

Une trentaine de personnes assistait à cette soirée, chaleureuse très intéressante et enrichissante. Après un pot très convivial le public est reparti avec des ouvrages dédicacés.



Devant un groupe de lecteurs réunis vendredi soir, Anne-Marie Biston-Martin est venue évoquer son travail d'écriture. Déjà auteure de sept ouvrages, elle en a encore trois en préparation...

*Extrait du Dauphiné Libéré **



Le samedi 12 octobre "après midi dictée" préparée avec l'aimable collaboration de Vincent et Christelle, les enseignants de MORAS.

67 participants dont 12 enfants soucieux d'évaluer leur niveau se sont retrouvés avec enthousiasme sur les bancs de l'école.

Les meilleurs d'entre eux ont été récompensés par des bons d'achat à la "Petite Librairie" de BOURGOIN . Belle réussite pour cette première édition.

La permanence remise en place le vendredi n'a pas eu de succès. Nous reprenons donc nos horaires habituels :

- Mercredi de 14 H 30 A 17 Heures
- Vendredi matin école de MORAS (toutes les 3 Semaines)
- Samedi de 11 Heures A 12 H 30

COTISATION : 10 euros pour l'intercommunalité - 12 euros pour les communes extérieures - gratuite pour les enfants.

**LA BIBLIOTHEQUE SERA FERMEE DU 23 DECEMBRE AU 6 JANVIER 2014 .
REPRISE DES PERMANENCES LE MERCREDI 8 JANVIER 2014 14H30.**

TOUTE L'EQUIPE DES BENEVOLES VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE ANNEE 2014.

* C'est l'occasion pour les associations de Moras de remercier Colette Cheize la correspondante du Dauphiné Libéré de nous mettre à disposition l'ensemble des photos qu'elle prend lors des événements du village.
Elle peut être contactée sur son mail : cheize@wanadoo.fr

La vie des associations

L'École

Cette année, 34 enfants sont inscrits à l'école de Moras. De nombreux projets sont programmés (piscine, vélo, cirque...).

Nous invitons l'ensemble des habitants à venir assister à notre exposition intitulée « les continents » le **vendredi 17 janvier à partir de 14h**. Tout au long de l'exposition, vous pourrez réaliser des travaux et découvrir les saveurs des différents continents. A 16h30, la nouvelle fresque du préfabriqué sera dévoilée. Nous espérons autant de spectateurs que l'année dernière.



Tout au long de l'année, les enfants profitent des conseils musicaux de Jean -Marc et Odile. Un spectacle sera présenté aux familles lors de la kermesse et une vidéo sera disponible lors de l'exposition du mois de janvier.

L'USEP permet toujours aux enfants d'effectuer leurs devoirs le lundi et le jeudi soir. Nous remercions les bénévoles qui aident les enfants tout au long de l'année. Les enfants peuvent aussi découvrir le cirque, la gymnastique et la danse le mardi soir. Une fois par mois, une activité jeux de société est proposée.

Pour les nouveaux arrivants à l'école en septembre 2014, ne pas hésiter à nous contacter pour obtenir des renseignements sur les horaires, la garderie, la cantine, l'USEP, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires...

La vie des associations

Le sou des écoles

Cette année encore, le Sou des Ecoles et les parents d'élèves ont su retrouver leurs manches pour aider nos enfants à participer aux projets pédagogiques proposés par les enseignants.

Pour cela, plusieurs manifestations ont permis de financer 12 séances de piscine pour les GS, CP et CE1 ainsi que la classe verte qui s'est déroulée pendant une semaine à Rencurel dans le massif du Vercors (pour tous les enfants).

Cette année a été marquée par plusieurs nouveautés :

- Les enfants déguisés ont défilé dans vos maisons à l'occasion du carnaval pour apporter un peu de vie dans le village et vendre des gateaux confectionnés par les parents
- Une balade gourmande autour des fours de Moras



Cette première édition a été marquée d'un franc succès grâce notamment à une météo clémente au milieu d'un printemps particulièrement pluvieux. Plus de 250 marcheurs venus de toutes parts ont pu découvrir les richesses de notre patrimoine et goûter aux petits plats confectionnés par les parents dans nos fours communaux. La prochaine édition est déjà en ordre de préparation, alors réservez vite la date du 13 avril 2014.

La météo n'a malheureusement pas été de la partie lors de la traditionnelle kermesse de fin d'année. Malgré tout, les parents ont pu assister à un spectacle de qualité réalisé par les enfants avec la préparation de Corinne, Odile, Jean-Marc et bien entendu les enseignants.

Le bureau du Sou, qui s'est renouvelé en partie cette année, souhaite remercier les parents, la municipalité et le CCAS pour leur précieuse aide apportée cette année 2013.

Toute l'équipe du Sou des Ecoles souhaite une bonne année 2014 à tous les morassiens et une pleine réussite aux élèves.

La vie des associations

Les Copains d'Alors

Si l'année des Copains n'a pas été exceptionnelle, il n'en demeure pas moins qu'elle fut bien remplie d'animations diverses et variées.

Un début remarqué avec en janvier la venue de la troupe théâtrale de Saint-Chef pour présenter 2 séances de leur pièce « *Sur le quai* » devant un public ravi.

En avril le concert de « *Chansons d'ailleurs* » - avec une première partie country et une seconde partie fado - a laissé un souvenir plein de fraîcheur, notamment par la qualité des jeunes artistes invitées : Arianna Monteverdi et Carina Salvado.

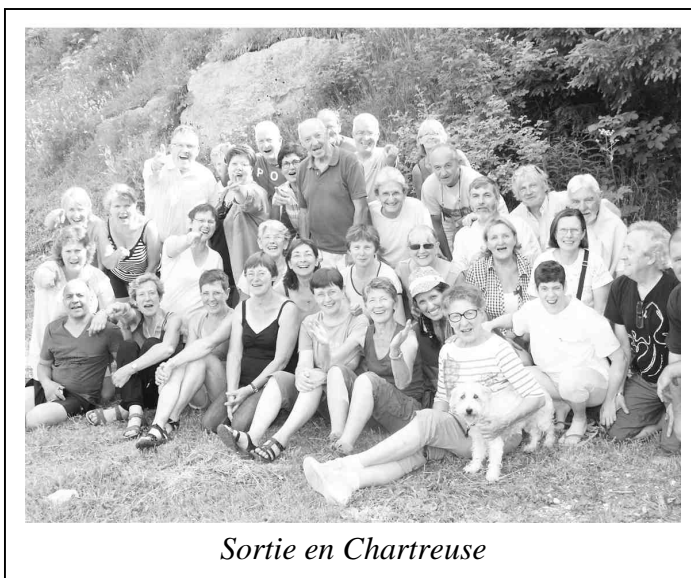
Fin juin, la petite église de Moras a accueilli une nouvelle fois le Concert de fin de saison de la Chorale des Copains, la 8^{ème} édition, avec le plaisir de découvrir aussi l'imposante chorale « *l'Air du Temps* » de Chavanay que nous avons invité.

Signalons aussi les concerts de la Chorale des Copains d'Alors à Chamagnieu en janvier, à Saint-Hilaire en juin et à l'abbatiale de Saint-Chef en novembre. Toujours avec Adrien à la baguette.

Et pour marquer la fin de saison 2012/2013, c'est un week-end dans la Chartreuse qui avait été organisé début juillet par notre Copain Pierre, un bonheur pour la quarantaine de participants.

Septembre a débuté avec la participation de choristes aux Médiévales de Crémieu et au spectacle « *Le Mystère de la Pierre Femme* » à Saint-Hilaire de Brens.

Il y a quelques semaines, la soirée Repas / Concert de *Mahamaya* réalisé avec l'aide du Sou



Sortie en Chartreuse



Soirée avec Mahamaya ...et les enfants de l'école

des Ecoles a permis de découvrir le talent de deux néo-morassiens musiciens et parents d'élèves, Jean-Marc Simon et Odile Blanc, associés à Thierry Manciet au sein du groupe Mahamaya.

Rappelons et soulignons les activités de **Danse Country** et de **Gym Tonique**, dirigées avec fougue et enthousiasme par Corinne. Bravo et merci à elle de nous faire suer !

Enfin, la section **Yoga** a connu une saison plus difficile à cause des problèmes de santé de notre animatrice Anne-Marie. Mais l'activité a redémarré en novembre 2013 avec une

nouvelle animatrice, Caroline. Signalons que ces différentes animations sont largement fréquentées par des personnes du village, l'association comptant 61 adhérents en cette fin d'année 2013.

Pour 2014, Bonne Année à tous

La vie des associations

Amicale des Anciens

Voilà l'année 2013 arrive à sa fin. Nous l'avons tous passée avec des manifestations nombreuses et différentes.

- Nous avons débuté avec l'Assemblée Générale, suivie du tirage des rois en janvier avec nos invités habituels.
- En mars : vente de bugnes maison, bricolage : tricot (écharpes, pulls, chaussons ...), porte serviettes, enveloppes gagnantes.
- En avril, août et octobre : repas à Vénérieu, Saint Chef (la taverne rustique) et Saint Hilaire.
- Un voyage au Cerdon avec visite de cave, repas et promenade en bateau sur l'Ain.
- Un pique nique avec balade à Larina.
- Une sortie à Lyon avec vente de « produit de santé », visite du parc zoologique et casino.
- Un barbecue à Moras, parcours de santé à Charvieu et goûter avec les enfants et leurs enseignants.
- Visite des écuries Michel Robert, moment sympathique et convivial.



récréatif, café, jeux, parlote au préfabriqué.

- Egalement pique nique et cinéma avec les clubs du Nord-Isère.
- Nous avons terminé l'année avec notre loto qui s'est très bien passé, beaucoup de participants.
- Et bien sûr tous les derniers lundis du mois, après-midi

Bonne et Heureuse Année à tous.

La vie des associations

ACCA MORAS

Nous comptons pour cette nouvelle saison 2013/2014 , 41 chasseurs.

La chasse ne se limite pas à chasser de l'ouverture à la fermeture mais tout au long de l'année nous réalisons plusieurs demi journées travaux notamment nettoyage des abreuvoirs à petit gibier, l'entretien du bungalow

Cette année, une équipe de chasseurs a installé des clôtures électriques autour de culture de maïs pour limiter les dégâts causés par les sangliers.



Dans le bungalow pour la préparation d'une battue aux sangliers



Le tableau de chasse

Printemps / été, nos gardes de chasse vont le soir ou le matin à l'affût pour prélever des renards ou autres nuisibles.

Pour les battues, nous avons racheté des panneaux, installés début et fin des chemins également la route départementale pour la prévention et la sécurité de tous.

Bonne Année à tous



Panneau en début de chemin

La vie des associations

Amicale des donneurs de sang bénévoles de St Hilaire et des communes environnantes



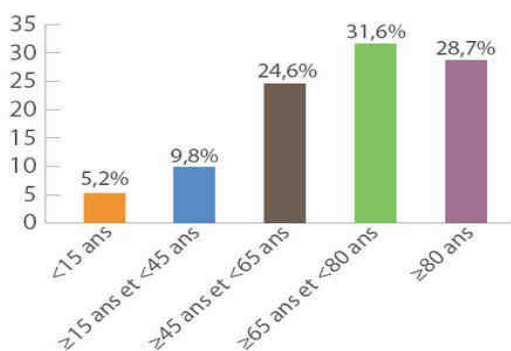
Utilisation des produits sanguins : l'EFS a réalisé une étude nationale

A quoi sert le sang que vous donnez ? Dans 1 650 établissements de santé, pendant 24 heures, l'EFS a passé au crible près de 10 800 produits sanguins (globules rouges, plaquettes, plasma) afin de mieux connaître les receveurs (4 720 inclus dans l'étude), leurs pathologies et les caractéristiques des produits délivrés. Baptisée « Un jour donné », cette enquête nationale a révélé que :

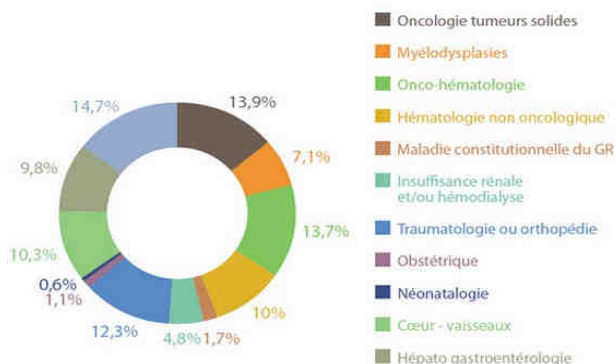
- 80 % des produits transfusés sont des globules rouges ;
- l'âge moyen des receveurs est de 65 ans ;
- les maladies du sang et les cancers demeurent les pathologies les plus consommatrices de produits sanguins puisque près de la moitié des patients transfusés sont concernés ;
- pour plus des ¾ des patients, la transfusion a lieu dans un établissement de santé du secteur public.

Répartition selon l'âge des patients

Les patients de 65 ans et plus représentent la grande majorité des patients transfusés (60,3%).



Répartition des patients par grandes catégories de pathologies (4 720 patients).



Infos collectes :

Merci à tous les donneurs ; vous êtes 112 personnes différentes (55 hommes et 57 femmes) à être venues donner votre sang à Saint Hilaire de Brens depuis avril 2013 jusqu'à septembre 2013, réparties comme suit : 22 de Trept, 19 de St Marcel, 17 de St Hilaire, 21 de Moras et 10 de Vénérieu, le reste des donneurs venant des communes alentours.

Voici le résultat des collectes depuis avril 2013 :

collecte d'avril 2013 : 51 donneurs

collecte de juin 2013 : 61 donneurs

collecte de septembre 2013 : 58 donneurs

Un grand merci à tous ceux qui sont venus. Cette année le nombre de donneurs a peut être un peu diminué, mais il n'y a que le résultat de 3 collectes, il faut peut être en parler autour de vous et surtout aux jeunes ; ce sont eux qui assureront dans l'avenir la collecte des poches de sang pour nos malades, qui à cette occasion vous remercient chaleureusement.

Collectes 2014 : mercredi 2 avril, mercredi 2 juillet, mercredi 3 septembre & mercredi 17 décembre
Meilleurs Vœux à tous

La vie des associations

Association Gym Détente

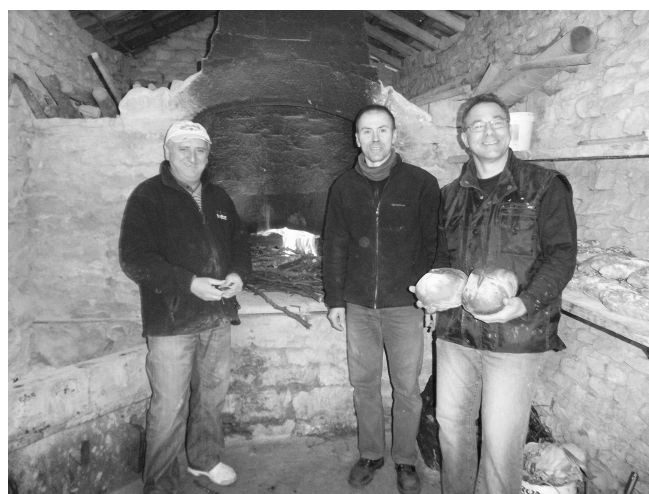
Cette année encore, les séances de gym pour adultes se déroulent *un lundi sur deux de 19h45 à 21h15* à la salle des fêtes de Moras.

Notre animatrice Patricia, tonique et dynamique, nous prépare pour chaque séance des exercices variés : cardio, chorégraphie, renforcement musculaire, étirements etc...

Il est bien sûr possible de participer à une séance d'essai « pour voir ».

Pour tout renseignement, téléphoner au 04 74 90 71 02 ou au 04 74 90 59 24.

Au cours de l'année écoulée nous avons organisé l'habituelle vente de pains cuits au four par Daniel, Laurent et Roméo, boulanger d'un jour, que nous remercions vivement.



Moins de chance avec la randonnée nocturne du mois d'avril, annulée à cause de fortes pluies, qui cependant n'a pas empêché les adhérents de se retrouver autour d'un bon repas !...

Et pour clôturer la saison, nous nous sommes retrouvés pour une soirée « multisport » avec les adhérents yoga et danse des Copains d'Alors.

Dates à retenir pour l'année 2014 :

Dimanche 23 mars 2014: vente de pains cuits au four.

Samedi 26 avril 2014 : randonnée nocturne.



L'association Gym Détente vous souhaite une excellente année 2014.

Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)



Vente de fleurs



Le vide grenier

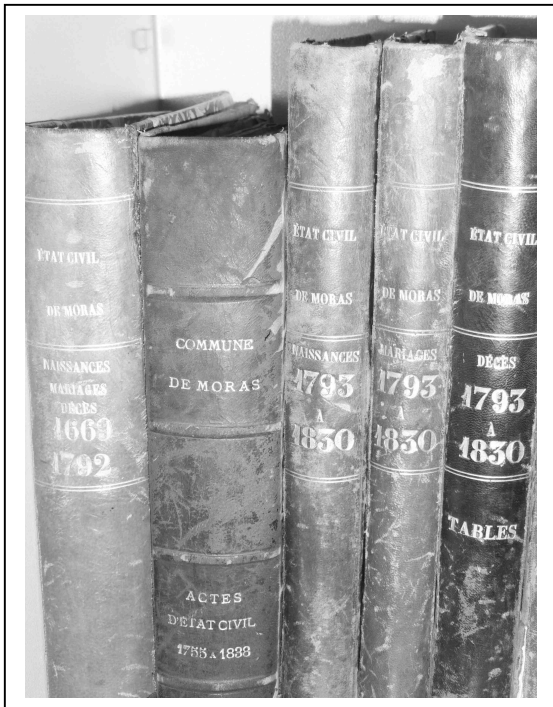


Repas des Anciens



Les membres du CCAS vous remercient chaleureusement pour vos participations à nos traditionnelles manifestations !

Nous vous souhaitons une excellente année 2014 !!!!



Les registres de Moras parlent

Beaucoup d'habitants de Moras ignorent que notre mairie a en sa possession les traces d'une partie de son histoire. Ce sont les registres de l'Etat Civil dont le plus ancien remonte au 17^{ème} siècle et les registres de délibération du conseil municipal.

Concernant les registres de l'Etat Civil, il existe une façon simple de les consulter puisque pour Moras comme pour la plupart des communes, ils ont été numérisés et sont consultables sur le site des archives départementales de l'Isère

(<http://www.archives-isere.fr>)

Pour ce qui est des registres de délibération du conseil municipal, leur consultation peut se faire en mairiesi vous avez quelque heures à y consacrer.

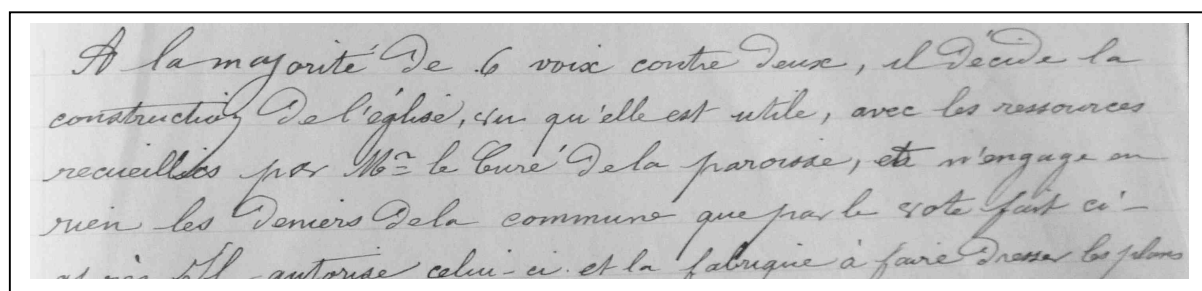
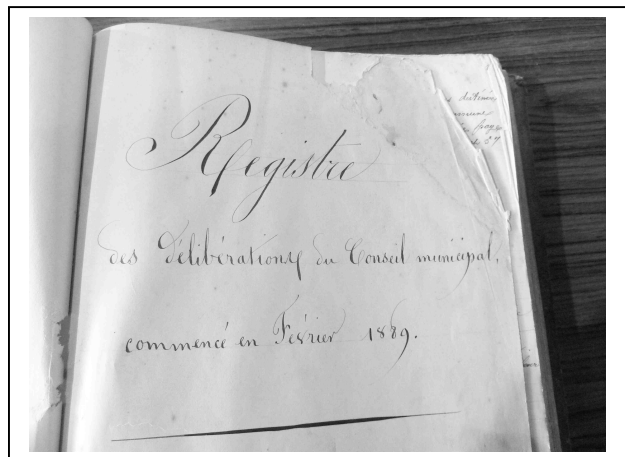
Un premier volume débute en 1838 et sa lecture est un peu mal aisée car la plume employée pour rédiger les comptes-rendus a bavé sur le papier très proche d'un papier buvard, et l'écriture est assez difficile à saisir.

Le second registre débute en 1890 et sa lecture devient bien plus facile.

Bien sûr, à chacune de ces pages, on retrouve pour l'essentiel des parallèles avec les sujets abordés de nos jours par le conseil municipal actuel, avec toutefois une nécessaire transcription des termes employés.

Mais on peut aussi en faire une lecture historique et même y découvrir de loin en loin une touche humoristique, vu le changement d'époque.

L'un des événements marquant est certainement la création de l'église de Moras qui se situe à compter de 1890, réalisée avec des fonds extérieurs, mais bénéficiant d'une aide financière de la commune.



1899 : une décision étonnante, la création de cours d'adulte se déroulant le soir.

En 1900 : le réseau téléphonique se met en place. Rappelons qu'en 1890 il y avait 10 000 abonnés au téléphone en France.

Inventaire des objets mobiliers appartenant à la commune de Moras et qui sont à l'usage de l'école et de l'institutrice.

Nombre	Objets.	État de conservation.
1	Esthère	mauvaise
3	Cables	id
1	Postmancheaux	id
1	Poêle	mauvais
1	Horloge	bonne
2	Cableaux noirs	passable
12	id de lecture	id
3	Cartes géographiques	hors d'usage
1	Cableaux de système métrique	bon
1	Globe terrestre	id
1	Bulletins collection incomplète	"

Dans ces années 1900, on retrouve aussi régulièrement un inventaire curieux : le récolement du mobilier municipal, incluant notamment l'école et son tableau noir, son poêle et même le matelas de l'institutrice, avec pour chaque objet une évaluation de son état : excellent, passable, mauvais

En 1909, c'est aussi l'attribution au maire de la commune de la possibilité de sanctionner la circulation automobile dangereuse.

Au fil des pages on passe aussi d'une application de l'aide aux indigents à la mise en place de

soins gratuits (1909) tout en passant par l'interdiction d'arracher les plantes alpines sous peine d'amende.

1920 : promulgation d'une taxe sur les chiens avec cette différenciation curieuse : une taxe de 20 Francs pour les chiens d'agrément, de 10 Francs pour les chiens de chasse et de 5 Francs pour les chiens de garde !

1922 : démarrage du chantier d'électrification du village qui allait transformer la vie des morassiens

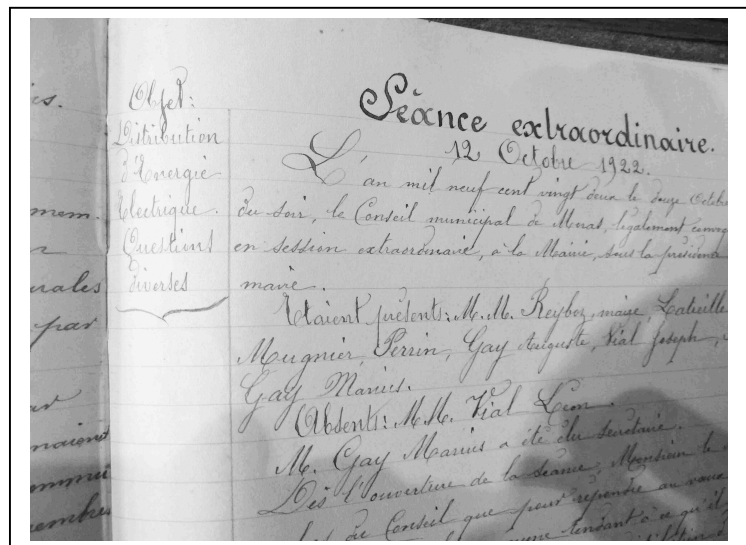
1931 : on parle de louer l'ancienne école des filles : cela voulait-il dire que l'école primaire est devenue mixte ?

1941 : répartition des chaussures ? Etait-ce une aide aux plus nécessiteux en période de guerre.

Il est d'ailleurs surprenant de constater que les 2 grandes guerres ne sont jamais mentionnées dans aucun compte-rendu si ce n'est pour expliquer l'annulation de promotions qui avaient été votées peu de temps avant.

Et puis, pour terminer ce court aperçu du contenu de ces registres,

citons la décision prise par 9 voix contre une, de réunir les communes de Moras et de Vénérieu ... et la décision d'annuler ce projet deux pages plus loin, décision prise par 9 voix contre une.. C'était en 1972.



Calendrier des manifestations en 2014

DATES		COMMUNES	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS
JANVIER				
SAMEDI	4	MORAS	MAIRIE	Vœux du Maire à 18 H
DIMANCHE	12	MORAS	AMICALE DES ANCIENS	Tirage des rois
VENDREDI	17	MORAS	ECOLE	Exposition
FEVRIER				
DIMANCHE	02	ST HILAIRE	MONT BEL AIR	Guinguette
SAMEDI	08	MORAS	COPAINS D'ALORS	Concert
DIMANCHE	09	MORAS	ACCA	Vente tripes
SAMEDI	22	MORAS	SOU DES ECOLES	Carnaval-Bal costumé
MARS				
SAMEDI	01	ST HILAIRE	Cancer	Primevères
SAMEDI	01	MORAS	ACCA	Repas de chasse
DIMANCHE	09	MORAS	AMICALE DES ANCIENS	Vente de bugnes
DIMANCHE	23	MORAS	MAIRIE	Election municipale
DIMANCHE	23	MORAS	GYMN DETENTE	Vente de pains
DIMANCHE	30	MORAS	MAIRIE	Election municipale
AVRIL				
MERCREDI	02	ST HILAIRE	EFS (Etablissement Français du Sang)	Don du sang
SAMEDI	05	MORAS	MAIRIE	Nettoyons la commune
SAMEDI	05	MORAS	COPAINS D'ALORS	Concert
DIMANCHE	13	MORAS	SOU DES ECOLES	Marche gourmande
SAMEDI	26	MORAS	GYMN DETENTE	Randonnée nocturne
MAI				
SAMEDI	03	MORAS	CCAS	Vente de Fleurs
DIMANCHE	04	ST HILAIRE	MONT BEL AIR	Balade musicale
SAMEDI	24	MORAS	MAIRIE	Fêtes des Mères
DIMANCHE	25	MORAS	MAIRIE	Elections européennes
JUIN				
SAMEDI	28	MORAS	SOU DES ECOLES	Kermesse
JUILLET				
MERCREDI	02	ST HILAIRE	EFS	Don du sang
VENDREDI	04	MORAS	COPAINS D'ALORS	Concert Chorale
SAMEDI	05	MORAS	ACCA	Concours Pétanque
AOUT				
DIMANCHE	31	MORAS	CCAS	Vide grenier
SEPTEMBRE				
MERCREDI	03	ST HILAIRE	EFS	Don du sang
SAMEDI	13	ST HILAIRE	MONT BEL AIR	Village Musée & Balade Musicale
DIMANCHE	14	ST HILAIRE		
OCTOBRE				
SAMEDI	04	MORAS	SOU DES ECOLES	Vente de brioches
SAMEDI	04	MORAS	COPAINS D'ALORS	Concert
SAMEDI	25	MORAS	AMICALE DES ANCIENS	Loto
NOVEMBRE				
DIMANCHE	16	ST HILAIRE	ACCA	Boudins
DIMANCHE	23	MORAS	SOU DES ECOLES	Vente de Lasagnes
DECEMBRE				
DIMANCHE	07	MORAS	CCAS	Repas des anciens
MERCREDI	17	ST HILAIRE	EFS	Don du sang
VENDREDI	19	MORAS	SOU DES ECOLES	Arbre de Noël

Pour les présidents d'association, prochaine réunion pour l'élaboration du calendrier des fêtes le
7 Novembre 2014 à la mairie de Moras.





Rencontre entre l'Amicale des Anciens et l'Ecole



La dictée
Bouillon de Lecture



Vide grenier
CCAS



L'Amicale des Anciens aux Ecuries Michel Robert



Les Copains d'Alors en Chartreuse



L'Ecole en classe verte



Vente de tripes par l'ACCA



Préparation des fagots par la Gym Détente